

Fin de la campagne de mesure du vent à Bavois

Pourquoi faut-il des mesures du vent ?

Une carte des vents pour la Suisse existe (www.atlasdesvents.ch), mais elle est seulement indicative et ne peut en aucun cas servir de base de calcul pour la production d'énergie. Des mesures du vent longues et fiables sont indispensables pour la planification d'un projet éolien. C'est la raison pour laquelle un mât de mesure de 100 m a été installé en automne 2015.

Comment mesurer le vent ?

A l'aide d'anémomètres (vitesse du vent) et de girouettes (direction du vent) entre autres, les conditions de vent à différentes hauteurs sont mesurées, ce qui permet de calculer la quantité d'électricité produite. La durée de mesure est importante, plus la période de mesure est longue, plus les résultats sont représentatifs, exacts et fiables.

A Bavois, pour s'assurer des conditions de vent au-delà du mât de mesure, nous avons décidé d'installer un LiDAR.

Le LiDAR (« Light Detection And Ranging ») est un appareil qui envoie des impulsions laser et analyse la lumière qui est réfléchiée par les particules (dits « aérosols ») dans l'air. Grâce au mouvement de ces aérosols et à la durée de la course de ladite réflexion du laser, l'altitude et la vitesse des aérosols - et ainsi la vitesse du vent - peuvent être déterminées.



Y a-t-il assez de vent à Bavois ?

Oui.

Avec près de 4 ans de mesure à l'aide du mât ainsi que 6 mois de mesures LiDAR, nous avons une excellente connaissance des conditions du vent sur le site de Bavois.

Les vents sont donc assez forts pour garantir une production électrique intéressante avec des éoliennes de nouvelle génération.

Différents experts indépendants ont été mandatés pour analyser, selon les normes internationales, les données récoltées. Les résultats sont réjouissants et permettent de planifier la suite du projet avec une très grande confiance.

Et les prochaines étapes ?

Différents scénarios d'implantation ont été envoyés aux autorités fédérales afin de s'assurer que les éoliennes ne rentreront pas en conflit avec l'aviation civile, l'aviation militaire, les faisceaux hertziens et les radars météorologiques par exemple.

Les services de l'administration fédérale ayant déjà été consultés précédemment, nous espérons un retour positif de leur part dans les semaines à venir. Les bureaux spécialisés (aménagistes, biologistes, ingénieurs) pourront ensuite démarrer leur travail en vue de déposer, en 2020, un dossier complet auprès du canton pour enquête préliminaire.

Dans le cadre de la démarche participative, le processus pour arriver aux différents emplacements des éoliennes sera présenté cet automne.